



République Française
Département de l'Oise
COMMUNE DE LA NEUVILLE-ROY

7 rue de Paris
2023-025

Envoyé en préfecture le 25/05/2023

Reçu en préfecture le 25/05/2023

Publié le 25/05/2023

ID : 060-216004515-20230522-2023025-DE



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 22 mai 2023

Nombre de membres			L'an deux mil vingt-trois, lundi vingt-deux mai à vingt heures zéro minute, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Thierry MICHEL, le Maire
En exercice	Présents	Nombres de suffrages exprimés	
15	14	Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 0	Présents : Mrs MICHEL T., LEFEBVRE P. LESUEUR T., ARMIEL M., BONNARD F., LE ROY P., VAN VOOREN X., VOGT N., Mmes NUYTENS E., DELAPORTE L., KRAL A., MEYER D., STRAZL A., WALBRECQ J. Représentés :
Date de la convocation : 10 mai 2023			Absent non excusé : M. NOÉ B. Absents excusés :
Date d'affichage : 10 mai 2023			Secrétaire de séance : Mme STRAZEL A.

N° 2023-025 □ Déclassement du domaine public et intégration dans le domaine privé - 7 rue de Paris

La commune a décidé de transférer les services de la mairie et de l'agence postale au 136 rue Neuve, par délibération 2022-044,

La commune est propriétaire de l'ensemble immobilier au 7 rue de Paris, cadastré section H N°102 où le service public est actuellement installé,

La commune souhaite mettre en location, après travaux, des locaux.

Il appartient au conseil municipal de se prononcer sur la désaffectation de l'ensemble immobilier et son déclassement du domaine public pour être intégré au domaine privé communal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

→ **Approuve** la désaffectation l'ensemble immobilier cadastré section H N°102,

→ **De prononcer** le déclassement du domaine public et de l'intégrer au domaine privé de la commune, étant entendu que ces décisions deviendront effectives à compter du déménagement des services publics courant 2024, après réception des travaux dudit bâtiment.

Cachet

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Maire,
Thierry MICHEL

